

## **BORDURE DE RETENUE DE PAVÉS SNAP EDGE<sup>md</sup>**

### **Emplacement des clous : spécifications techniques**

- Les clous (1) doivent être à tête standard, en acier, d'un diamètre de 3/8" et d'une longueur de 8, 10 ou 12 pouces. On appelle communément ces clous, des clous pour l'aménagement paysager.
- On peut espacer les clous de 12" à 24" tout en considérant les principes suivants :
  - A. L'utilisation de clous de 8" espacés de 12" est préférable à l'utilisation de clous plus longs espacés de 18" ou de 24".
  - B. Dans le cas de projets immédiatement remblayés (à pleine hauteur) (2) avec des végétaux produisant un système racinaire complet, comme le gazon (3), un espacement de 18" ou 24" sera acceptable puisque les racines s'entremêleront éventuellement avec la bordure.

### **• Applications commerciales**

- A. La stabilité des pavés est fonction de l'espacement des clous et de la stabilité de la fondation. Une bordure de qualité supérieure est inutile si elle peut bouger librement. Aussi :
- B. Les projets commerciaux devraient avoir une fondation pleine profondeur bien compactée (5) qui s'étend jusqu'à 12" au-delà (6) de la ligne centrale des perforations de clous de la bordure.
- C. Les projets commerciaux remblayés (à pleine hauteur) avec des plaques de gazon ou du gazon peuvent avoir un espacement de clous maximal de 18". Les autres types de remblayage nécessitent un espacement de clous de 12". Le remblai doit être de pleine hauteur (2) (i.e. de la base des pavés à leur partie supérieure).
- D. Pour les allées piétonnes commerciales (trottoirs) seulement : on peut espacer les clous de 24" si on emploie un remblai pleine hauteur composé de gazon ou de plaques de gazon.

### **Notes :**

- A. En aucune circonstance n'est-il permis d'installer une bordure (4) directement sur le lit de sable (7) des pavés.
- B. Dans tous les cas, la bordure (4) doit être complètement recouverte d'un remblai (2) et/ou de gazon (3), etc.